

Bulletin municipal N°70

Juillet 2025



Maison médicale



Vestiaires du Rec

Mairie de Damiatte

Bulletin municipal N°70

MAIRIE DE DAMIATTE

7 route de Graulhet 81220 DAMIATTE

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mardi : 08h00 – 12h00 / fermé

Mercredi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Jeudi : fermé

Vendredi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00



Contact



05.63.70.62.60



communededamiatte@orange.fr



<https://www.mairie-damiatte.com>



Page facebook : Mairie de Damiatte

Directrice de la publication

Madame FADDI Evelyne, Maire

Rédaction du journal

Madame VERP Delphine

Commission communication

1 Sommaire

1	Sommaire	1
2	Compte administratif 2024 et budget 2025.....	2
3	Impôts locaux – subventions aux associations.....	8
4	Actualités.....	9
5	Ecole Claude Nougaro	11
6	Infos pratiques.....	12
7	Vie associative	18

2 Compte administratif 2024 et budget 2025



• COMpte ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des dépenses et des recettes de la commune (opérations réalisées et les restes à réaliser).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

1 – BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2024	670 061.90 €
Recettes de fonctionnement réalisées en 2024	847 816.98 €
Résultat de fonctionnement 2024	+ 177 755.08 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 652 136.12 €
Restant cumulé de fonctionnement	+ 829 891.20 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement réalisées en 2024	741 145.77 €
Recettes d'investissement réalisées en 2024	208 203.46 €
Résultat d'investissement 2024	- 532 942.31 €
Excédent d'investissement reporté	+ 17 539.29 €
Résultat cumulé d'investissement	- 515 403.02 €
Résultat global de clôture = + 314 488.18 €	

2 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dépenses d'exploitation réalisées en 2024	51 408.08 €
Recettes d'exploitation réalisées en 2024	60 040.30 €
Résultat de fonctionnement 2024	+ 8 632.22 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 122 704.78 €
Restant cumulé de fonctionnement	+ 131 337.00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement réalisées en 2024	50 865.32 €
Recettes d'investissement réalisées en 2024	54 224.81 €
Résultat d'investissement 2024	+ 3 379.49 €
Excédent d'investissement reporté	+ 9 590.39 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 12 969.88 €
Résultat global de clôture = + 144 306.88 €	

3 - BUDGET CAISSE DES ECOLES

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2024	39 001.28 €
Recettes de fonctionnement réalisées en 2024	43 793.36 €
Résultat de fonctionnement 2024	+ 4 792.08 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 24 440.14 €
Restant cumulé de fonctionnement	+ 29 232.22 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement réalisées en 2024	2 749.80 €
Recettes d'investissement réalisées en 2024	4 099.46 €
Résultat d'investissement 2024	+ 1 349.66 €
Déficit d'investissement reporté	- 989.26 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 360.40 €

Résultat global de clôture = **+ 29 592.62 €**

• BUDGET 2025

Le budget primitif a été voté par le Conseil Municipal le 10 avril 2025, il prévoit l'ensemble des dépenses et de recettes de la commune pour l'année



1 – LE BUDGET PRINCIPAL

Les prévisions de dépenses et recettes 2025 du budget principal s'équilibrent ainsi :

Fonctionnement		Investissement
Dépenses		Dépenses
Recettes		Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Charges de gestion générale - Charges de personnel - Atténuation de produits - Autres charges de gestion courante - Charges financières - Dotations - Virement section d'investissement 1 285 787.41 €		<ul style="list-style-type: none"> - Report résultat 2022 - Emprunt et dettes assimilées - Dotations fonds divers et réserves - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations en cours 1 470 421.20 €
<ul style="list-style-type: none"> - Résultat de fonctionnement reporté - Atténuations de charges - Produits des services du domaine et ventes diverses - Impôts et taxes - Dotations, subventions et participations 1 285 787.41 €		<ul style="list-style-type: none"> - Dotations, fonds divers et réserves - Subventions d'investissement - Virement de la section de fonctionnement 1 470 421.20 €

BUDGET PRINCIPAL	
BP 2025 – Section de fonctionnement	
Dépenses	
011 – charges de gestion générale <i>Dépenses liées aux achats de fournitures, eau, électricité, à l'entretien des bâtiments, réseaux, aux frais d'assurances....</i>	408 900.00 €
012 – charges de personnel <i>Salaires agents titulaires, contractuels, charges patronales ...</i>	462 360.00 €
014 – atténuation de produits <i>Reversement de fiscalité FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources) et dégrèvement TF</i>	15 244.00 €
65 – autres charges de gestion courante <i>Indemnités et cotisations des élus – subventions aux associations – contribution au service incendie – transport scolaire ...</i>	122 910.00 €
66 – charges financières <i>Intérêts des échéances d'emprunt</i>	14 000.00 €
67 – charges spécifiques <i>titres annulés sur années précédentes ...</i>	1 000.00 €
68 – dotations aux provisions, dépréciations <i>Amortissements, provision créances</i>	21 590.00 €
Virement section d'investissement Autofinancement <i>Montant de la part communale dans le financement des investissements</i>	239 783.41 €
TOTAL	1 285 787.41 €
Recettes	
013 – atténuation des charges <i>Remboursements sur Contrats aidés – indemnités journalières maladies ...</i>	7 000.00 €
70 – Produit des services, domaine, ventes directes <i>Redevance occupation Domaine public, remboursement frais CCLPA...</i>	15 600.00 €
73 –impôts et taxes (*) <i>Impôts locaux directs, IFER</i>	334 413.00 €
74 – dotations, participations <i>Dotations de l'Etat, compensations pour exonérations taxes foncières, le FCTVA (Fonds de compensation TVA) sur dépenses de fonctionnement éligibles)....</i>	427 538.00 €
75 – autres produits de gestion courante <i>Encaissement des loyers ,locations des salles ...</i>	15 100.00 €
78 – reprise sur amortissement	21 470.00 €
002 – résultat de fonctionnement reporté <i>Résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section fonctionnement</i>	464 666.41 €
TOTAL	1 285 787.41 €

BUDGET PRINCIPAL		
BP 2025 – Section investissement		
	Dépenses	Recettes
Résultat 2024 reporté	515 403.02 €	
Affectation de produit sur résultat 2024		365 224.79 €
FCTVA (<i>Fonds Compensation TVA sur travaux investissements</i>)		100 000.00 €
Taxe d'aménagement		10 000.00 €
Dotation aux amortissements	21 470.00 €	21 470.00 €
Emprunt (<i>part du capital des échéances de prêt</i>)	64 000.00 €	
Caution (<i>pour logements loués</i>)	2000.00 €	2000.00 €
Travaux voirie communale (<i>place de la Liberté, rue Paul Loupiac</i>)	41 486.85 €	
Eclairage public	18 904.45 €	
Acquisition de matériel	20 971.19 €	
Equipement sportif du Rec (<i>subventions Etat, Région, Département, Ligue de football</i>)	59 765.17 €	254 943.00 €
Local santé (<i>subventions de l'Etat, du Département et emprunt</i>)	500 000.00 €	477 000.00 €
Vitraux église de Saint-Martin	8 645.00 €	
Vitraux église de Lacapelle	6 600.00 €	
Espace Saint-Charles	113 600.00 €	
Aménagement de la place de la Liberté (<i>plantations</i>)	6 706.00 €	
Parking de l'école	26 129.52 €	
Ecole	64 740.00 €	
Virement de la section fonctionnement (<i>autofinancement</i>)		239 783.41 €
TOTAL GENERAL	1 470 421.20 €	1 470 421.20 €

2 – LE BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le budget de la caisse des écoles est constitué des dépenses liées au fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire hormis les dépenses liées au personnel, charges d'eau et d'électricité.

Les dépenses d'investissement sont mobilisées pour l'achat de matériel et équipement pour la cantine.

Les prévisions de dépenses et recettes 2025 s'équilibrent ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	69 232.22 €	69 232.22 €
Section d'investissement	17 402.62 €	17 402.62 €
TOTAL	86 634.84 €	86 634.84 €

Caisse des écoles – Budget primitif 2025	
Section de fonctionnement	
libellé	montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (<i>Dépenses liées aux achats de produits alimentaires, produits d'entretien, fournitures scolaires, ...</i>)	51 000.00 €
Charges de gestion courante (<i>Créances admises en non-valeur</i>)	1 100.00 €
Charges exceptionnelles <i>Titres annulés</i>	200.00 €
Dotations aux provisions, dépréciations	220.00 €
Virement à la section d'investissement (<i>Autofinancement : montant de la part communale dans le financement des investissements</i>)	16 712.22 €
Total	69 232.22 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Produits des services (Redevances des services périscolaires)	40 000.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	29 232.22 €
Total	69 232.22 €
Section d'investissement	
libellé	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Résultat 2024 reporté	17 402.62 €
Total	17 402.62 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Virement de la section d'exploitation	16 712.22 €
Apport, dotations, réserves (<i>FCTVA et affectation de résultat</i>)	690.40 €
TOTAL	17 402.62 €

3 – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2025	
Libellé	Montant
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Charges à caractère général (<i>achats de fournitures d'électricité, analyses eau, entretien des réseaux...</i>)	25 200.00 €
Charges de personnel	3 500.00 €
Atténuation produits (<i>Reversement redevance à l'Agence de l'Eau Adour Garonne</i>)	5 000.00 €
Charges de gestion courante	500.00 €
Charges financières (<i>Intérêts des échéances d'emprunt</i>)	540.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Dotations amortissements	26 228.00 €
Dépenses imprévues (<i>limitées à 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement</i>)	1 114.34 €
Virement à la section d'investissement (<i>Montant de la part communale dans le financement des investissements</i>)	120 000.00 €
TOTAL	183 082.34 €
RECETTES D'EXPLOITATION	
Résultat de fonctionnement 2024 reporté	120 984.34 €
Vente produits fabriqués, prestations (PFAC, PFB ...)	34 300.00 €
Subvention d'exploitation (<i>Participation de la commune de St Paul aux charges d'entretien du lagunage</i>)	6 000.00 €
FCTVA	1 900.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section amortissement	19 898.00 €
TOTAL	183 082.34 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement	19 898.00 €
Emprunt (part capital de l'échéance 2025)	3 350.00 €
Immobilisations incorporelles (<i>révision des schémas d'assainissement des communes de Damiatte et Saint Paul - part Saint Paul</i>)	13 979.22 €
Immobilisations corporelles (<i>matériel d'exploitation</i>)	21 335.94 €
Immobilisations en cours (<i>installations, outillage technique</i>)	100 000.00 €
Comptabilité distincte rattachée (<i>révision schémas d'assainissement des communes de Damiatte et Saint Paul - part Damiatte</i>)	14 188.78 €
Dépenses imprévues	6 000.00 €
TOTAL	178 751.94 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté	12 969.88 €
Affectation de résultat	10 352.66 €
Virement de la section d'exploitation	120 000.00 €
Subventions d'investissement	9 621.40 €
Amortissement des immobilisations	25 808.00 €
TOTAL	178 751.94 €

3 Impôts locaux – subventions aux associations

• IMPOTS LOCAUX

Les taux communaux d'imposition restent identiques à 2024, pour rappel il se définissent ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43.90 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.25 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.89 %

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Tableau des subventions 2025 – vote du conseil municipal du 10 avril 2025	
AAPPMA (pêche)	1 500,00 €
ABEILLE SUR BOUQUET	200,00 €
ADMIR	2 000,00 €
AMDPA (arts martiaux) - fonctionnement	1 500,00 €
AMDPA - exceptionnelle	850,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €
BDSP	1 700,00 €
CFA BTP OCCITANIE	75,00 €
CENTRE EQUESTRE CORBIERE	600,00 €
CHASSEURS DES HAUTS PLATEAUX	500,00 €
CINECRAN	383,00 €
CŒUR DE NUAGE	300,00 €
COOP SCOLAIRE USEP	1 000,00 €
CROIX ROUGE AUTABUS	200,00 €
DAMIATTE EN COLLECTIF – exceptionnelle	600,00 €
FNACA	100,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF VIELMUR	200,00 €
GENERATION MOUVEMENT	150,00 €
INICI	200,00 €
LES ENFANTS DE NOUGARO	1 200,00 €
LOUS DESFERRATS	300,00 €
MANO CREO	150,00 €
PAFC (+ Ecole foot depuis 2024)	1 800,00 €
PETANQUE DAMIATTOISE	800,00 €
PING SAINT PAULAIS	1 800,00 €
PONEY CITY	800,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	450,00 €
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	700,00 €
SSIAD ADMIR	200,00 €
TOTAL	19 758,00 €

4 Actualités

• VESTIAIRES DU REC

Les travaux sont terminés, les vestiaires sont opérationnels.

Le stade de foot a également été refait afin de permettre aux joueurs de pratiquer le football dans les meilleures conditions possible.

Vous pourrez donc bientôt venir supporter nos équipes locales lors des prochaines rencontres !



• MAISON MEDICALE

Les travaux de la maison médicale sont bien avancés, il y a une bonne entente entre tous les corps de métier. Sauf imprévus, la fin de la construction est prévue pour fin juillet.

Le bâtiment s'intègre bien dans le paysage environnant. Son inauguration devrait avoir lieu courant septembre, conjointement avec les vestiaires du Rec.

La commune est toujours à la recherche d'un second médecin généraliste qui pourrait venir s'installer en libéral. Des démarches ont été entreprises avec une société de recrutement, et une annonce a été diffusée sur les sites dédiés.



• ACHATS / ACQUISITIONS

Afin de sécuriser le passage piétons dans le village, route de Graulhet, des silhouettes de sécurité ont été commandées, elles seront installées par les employés municipaux dès réception.



• HORLOGE DE LA MAIRIE

Toutes nos félicitations et nos remerciements à Nicolas MAURIES !

Ce jeune Damiattois de 24 ans, passionné d'horlogerie, s'est présenté spontanément en mairie courant janvier afin de nous proposer de réparer bénévolement l'horloge extérieure de la mairie qui ne fonctionnait plus depuis une trentaine d'années.

Après plusieurs heures de travail (reconstitution, nettoyage), Nicolas a réussi à la réparer. Elle fonctionne maintenant parfaitement et est également dotée d'un éclairage nocturne.

Ce sont les employés des services techniques qui la remontent chaque semaine, en donnant 14 tours de manivelle.

Voici quelques photos de son travail :

AVANT



APRES



5 Ecole Claude Nougaro

• AMELIORATION DU CONFORT D'ETE DANS LES SALLES DE CLASSES

Suite à la STD (simulation thermique dynamique) réalisée à l'école, la société NEOLIA a transmis son rapport à la mairie.

Une commission communale a été créée. Elle s'est réunie une première fois le 5 juin afin d'étudier les mesures présentées dans le rapport pour améliorer le renouvellement d'air dans le bâtiment et le confort d'été dans les salles de classe

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises locales.

• RENTREE 2025-2026

Pour l'année 2025-2026, environ 102 enfants sont inscrits à l'école.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore la répartition des enfants par classes.

Personnel communal

Présentation des personnes en poste pour l'année 2025-2026 :

- Classe : Marie et Laure seront en classe respectivement de TPS-PS-MS avec Mr ROBERT et de MS-GS avec Mme THOMAS
- Cantine / élaboration des repas : Laurence sera en charge de la préparation des repas
- Cantine / service : Mélanie, Marylène et Coralie assureront le service
- Ramasse scolaire : Marylène et Laurence s'occuperont du ramassage scolaire
- Garderie : Mélanie accueillera les enfants durant le temps de la garderie

Tarifs périscolaires en vigueur au 1er septembre 2025

Cantine	
Tarif Normal	3.50 €
Tarif majoré	5.00 €
Garderie	
Fréquentation individuelle	5.00 € par jour pour 1 enfant ou 8.00 € par jour pour 2 enfants
Fréquentation régulière, facturation au forfait	40.00 € par trimestre pour 1 enfant
	60.00 € par trimestre pour 2 enfants
	70.00 € par trimestre pour 3 enfants
	90.00 € par trimestre pour 4 enfants
Pénalités de retard	5.00 € par enfant et par jour de retard

6 Infos pratiques

• OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

→ *En quoi consiste le débroussaillement ?* Le débroussaillement consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Les conditions précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées aux conditions locales de notre département. Ces conditions sont fixées par arrêté préfectoral.

→ *Qui est concerné ?* L'obligation légale de débroussaillement liée à votre construction est à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à partir de celle-ci.

Attention, les obligations légales de débroussaillement s'étendent sur une profondeur minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Dans ce cas vous serez amené à réaliser des travaux de débroussaillement chez vos voisins, pour ce faire :

- Informez vos voisins par courrier recommandé détaillant les travaux à effectuer
- Vos voisins peuvent effectuer eux-mêmes le débroussaillement. Si ce n'est pas le cas et qu'ils refusent ou ne répondent pas sous un mois à votre courrier, la responsabilité du débroussaillement leur incombe, et vous devez en informer le maire.

→ *Quels sont les territoires concernés ?* Plusieurs zones sont soumises à l'obligation légale de débroussaillement. Vous pouvez consulter la carte des zonages sur le site géoportail. Si votre terrain **n'est pas soumis** à l'obligation légale de débroussaillement, le débroussaillement n'est pas obligatoire mais tout de même **recommandé** si votre habitation est proche d'une zone boisée.

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

• PREVENTION DES FEUX DE FORET

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.) et jamais en forêt.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.
- Vous avez un jardin ? Protégez votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyez les toitures et les gouttières de tout débris végétaux.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

• ENTRETIEN DES COURS D'EAU

→ *L'entretien des cours d'eau, c'est quoi ?* Un entretien régulier est une obligation pour maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon fonctionnement écologique.

→ *Qui doit entretenir les cours d'eau ?* L'entretien régulier des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains.

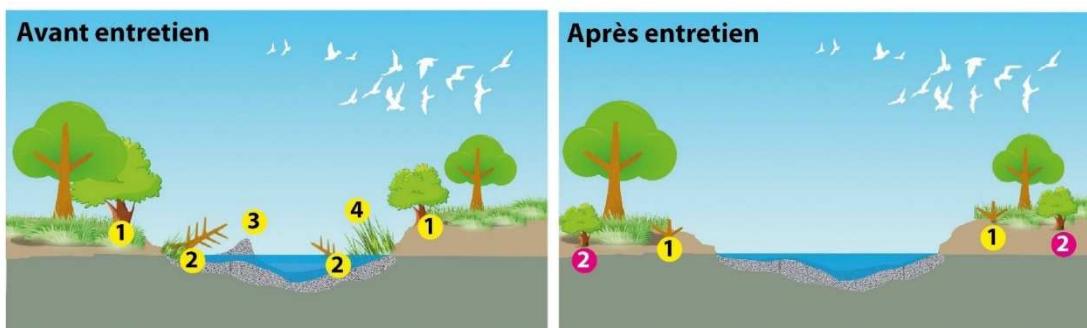
→ *En quoi consiste l'entretien ?*

1 - entretenir la végétation des rives en élaguant ou en pratiquant du recépage (sans dessoucher pour ne pas déstabiliser les berges)

2 - retirer les embâcles qui entravent la circulation naturelle de l'eau (branches, troncs d'arbre ...)

3 - retirer ou déplacer les petits atterrissements de sédiments (à condition de ne pas modifier le gabarit de la rivière)

4 – faucher et tailler éventuellement les végétaux qui se développent dans le lit du cours d'eau.



• COMMUNICATION TRIFYL

Emballages non triés : quel gâchis !

Chaque jour, nous produisons des déchets... mais savons-nous vraiment bien les trier ? Aujourd'hui encore, les emballages représentent près de 25 % du contenu de nos poubelles noires. C'est autant de matières qui pourraient être recyclées si elles étaient déposées dans le bac jaune !

Emballage en carton, en papier ou en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires... tous les emballages se trient et peuvent avoir une seconde vie... à la condition d'être déposés dans le bac jaune.

Avec ce geste simple, **nous préservons les ressources naturelles** : les emballages sont triés par matière au centre de tri Trifyl (Labruguière) puis expédiés vers des usines de recyclage situées en France, en Allemagne ou en Espagne. Les emballages sont alors transformés en nouvelles ressources qui serviront à fabriquer de nouveaux emballages ou objets.

Mais ce n'est pas seulement une question d'écologie : **c'est aussi une question de coût.**

Quand un emballage finit dans la poubelle noire, cela coûte de l'argent à la collectivité pour le traiter. En revanche, s'il est bien trié dans le bac jaune, il peut être recyclé et revendu.

Alors comment bien faire ?

Tous les emballages vont dans le bac jaune - en vrac, bien vidés, jamais emboité



• RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE

✓ Les bruits gênants engendrés sur la voie publique

Sont interdits de jour comme de nuit, sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public, les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, tels que :

- l'emploi d'appareil de diffusion sonore : radio, téléviseur, porte-voix, autoradio ...
- l'utilisation de pétards et autres pièces d'artifice
- la circulation de véhicules à moteurs de tous types dont l'échappement ne serait pas conforme à la réglementation en vigueur



✓ Les travaux extérieurs (bricolage, rénovation, construction, jardinage)

Lorsqu'ils sont réalisés par des particuliers, les travaux extérieurs réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés uniquement aux périodes suivantes (arrêté préfectoral du 25 juillet 2000) :

- les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

✓ Les feux

Les feux de jardin font l'objet d'une interdiction fixée par le règlement sanitaire départemental. Ainsi, le brûlage des déchets verts à l'air libre est totalement interdit (branches, tontes de gazon...). Il est demandé de privilégier le dépôt en déchetterie, le compostage...

✓ Les animaux domestiques

Les déjections des animaux, en particulier celles des chiens, doivent être aussitôt ramassées par leur propriétaire afin de n'engendrer aucune gêne ni insalubrité préjudiciable aux autres habitants du voisinage. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, qu'en étant tenus en laisse. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique.

En outre, les bruits d'animaux, par leur durée, répétition ou intensité et portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme sont interdits.

✓ Les voies piétonnes

Celles-ci doivent être accessibles aux piétons sans difficulté, aussi, il convient de ne pas stationner sur les trottoirs et de veiller à élaguer régulièrement les haies et arbres qui peuvent envahir les voies publiques.

- **DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

- ✓ **Authentification de signatures**

La légalisation de signature (ou certification matérielle de signature) sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte sous signature privée.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Elle concerne en principe uniquement votre signature et non le contenu de l'acte.

La démarche est gratuite **en mairie**.

Seul le maire peut authentifier la signature, il est donc impératif de prendre rendez-vous en mairie avant de venir signer les documents et de vous munir de votre pièce d'identité le jour du rendez-vous.

- ✓ **Changement de nom et/ou prénom : renouvellement de ses titres d'identité**

Vous avez eu recours à l'une de ces procédures ?

- La procédure simplifiée de changement de nom par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil
- La procédure de changement de nom pour motif légitime par décret
- La procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil

Vous devez demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport :

- Dès que votre acte de naissance aura été mis à jour, vous devez prendre rendez-vous en mairie pour le renouvellement de vos titres
- Préparez votre demande en rassemblant les pièces justificatives, notamment votre acte de naissance modifié
- Le renouvellement de vos titres est gratuit si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement

Le changement de nom et/ou de prénom a pour conséquences :

- L'interdiction d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivrés avant le changement de nom et/ou de prénom
- L'utilisation de ces anciens titres d'identité est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 750 000 euros d'amende
- Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance
-  En cas de contrôle et au passage des frontières, ces titres apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier de votre identité.



N'oubliez pas de :

- Demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte Vitale, ainsi que tous les documents comportant la mention de votre état civil
- Communiquer le changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés

✓ Autorisations d'urbanisme : pensez à la déclaration de fin de travaux



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?



Pensez à le déclarer !

Qui ? Où ? Comment ?
Quoi ? Quand ? Pourquoi ?

À QUI ?

- Auprès de votre mairie : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).
- Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DDFIP), et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF).

La DDFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération**.



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DDFIP.

Qu'est ce que je déclare exactement ?

Il est fortement conseillé de **privilégier la déclaration en ligne** sur **GMBI** : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives. Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr

Obligatoirement : la déclaration foncière

1 Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine), d'une addition de construction (ex : véranda accolé à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.

– Elle permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration H1 : pour une maison
- déclaration H2 : pour un appartement
- déclaration IL : pour toute modification sur un local existant



Et, selon les cas : la déclaration d'urbanisme

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement. Quels sont ces cas ?

2 La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Y sont soumis les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe (vêrande, par ex) construites à l'extérieur de votre maison. Les piscines ou le photovoltaïque au sol également.

Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration 6840-SD



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (Cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.

QUAND ?



Dans les **90 jours** de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr Rubrique « Gérer mes biens immobiliers »



Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr



Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL*
*précisions sur la page suivante

Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien.

NOUS CONTACTER

Par internet :

Via votre messagerie sécurisée. Connectez-vous à votre espace particulier, puis : Sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers » puis « déclaration foncière »



Messagerie sécurisée

Par courrier :

Centre des Finances Publiques Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) 4 Avenue Charles DE GAULLE 81108 CASTRES CEDEX

Par téléphone :

05 63 62 52 00
Je n'arrive pas à déclarer. Pour être accompagné, prenez RDV sur www.impots.gouv.fr, rubrique :

○ Contact et prise de RDV

Selectionnez : « votre demande concerne : la gestion de votre patrimoine », puis : « au sujet de : une déclaration de travaux »

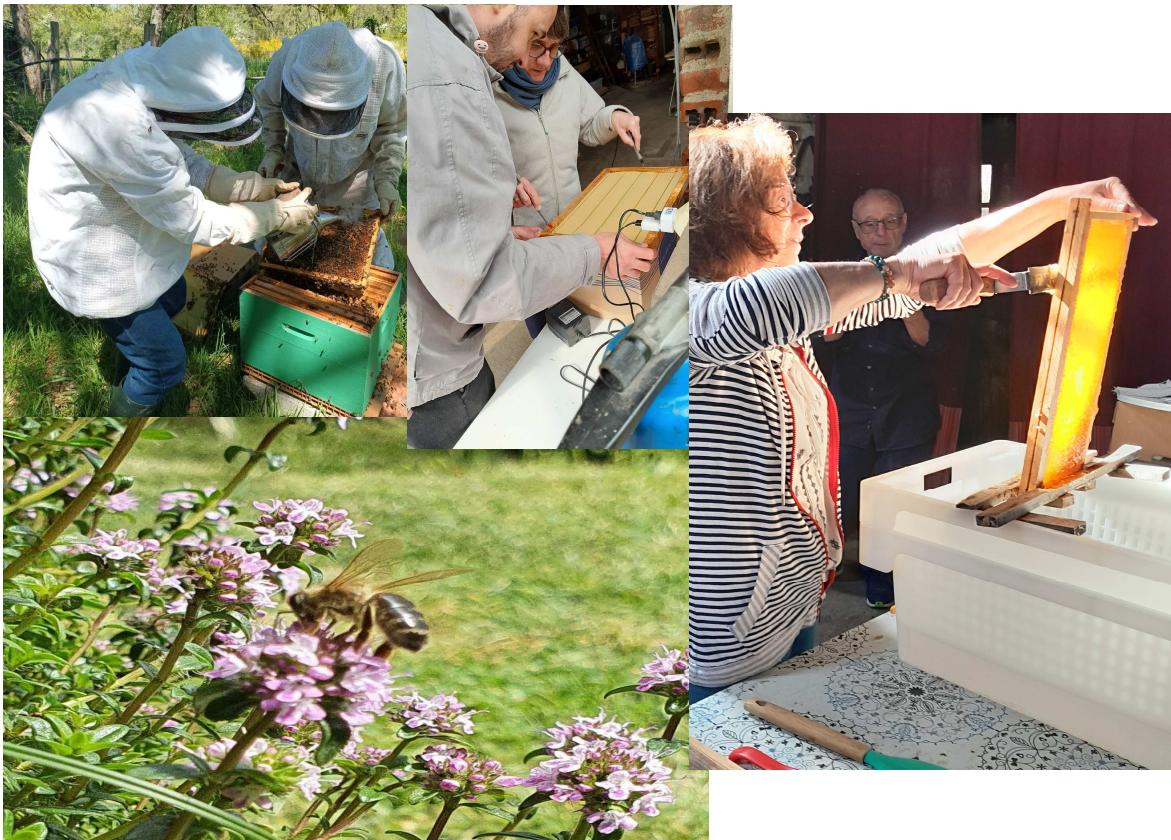


7 Vie associative



Les abeilles étaient présentes sur terre bien longtemps avant nous. Aujourd'hui elles nous permettent de nous nourrir de fruits et légumes et de miel délicieux. Mais elles ont besoin de nous pour faire face au dérèglement climatique, aux pesticides...

Bien que nous soyons dans un environnement plutôt favorable avec une diversité de plantes et d'arbres encore préservée, il nous faut les chouchouter. Tout le monde peut apporter sa contribution sans compétence particulière dans une ambiance joyeuse et amicale.



Nos Valeurs :

- le partage, la responsabilité, l'ouverture d'esprit, l'entraide, la prise de conscience, la transmission, la convivialité.

Nos Objectifs :

- Promouvoir l'abeille, son rôle et partager des connaissances, un vécu, des émotions.
- Protéger et défendre l'abeille.

Pour tous renseignements, l'enlèvement d'essaims :

nous contacter : David SEON : 06.48.05.94.72

Jacqueline COUSTENOBLE : 06.64.19.50.62

Claire VIALA : 06.49.70.90.10

Cyril MARTINEZ : 06.17.45.43.12

abeillesurbouquet@emailasso.net





ADMR de Saint-Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe

L'ADMR est un service pour tous :

- Célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.
- Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.
- Familles nombreuses, grossesse, naissance.
- Personnes âgées fragilisées.

L'association ADMR de Saint-Paul-cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Sophie.

Nous avons besoin d'enrichir notre équipe de bénévoles déjà bien impliquée.

Si vous voulez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.

Venez découvrir toutes nos activités (accueil, permanence, visites à domicile etc...), l'une d'entre elles pourraient vous convenir et faire votre bonheur.

ADMR – 4 rue de la République 81220 SAINT PAUL CAP DE JOUX

Tél : 05.63.75.39.57

personia
le service comme personne



AFRICA BURKINDI FRANCE



L'association AFRICA BURKINDI FRANCE fait suite à la création de l'association AFRICA BURKINDI, basée à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, en Afrique de l'ouest.

L'origine des ces associations fait suite à plusieurs engagements individuels regroupés en un engagement officiel.

Depuis plusieurs années, nous créons et entretenons des bibliothèques dans des secteurs plus ou moins reculés, où l'accès à la connaissance et à la culture sont souvent difficile.

Afin de récolter des fonds, nous vendons de l'artisanat burkinabé et exposons des artistes dans des festivals africains et sur les marchés locaux.

Pour tout soutien à notre action, n'hésitez pas à nous contacter.

Sandrine KABRÉ,
présidente de l'association





ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT

JUDO - JUJITSU - TAI SO - AUTODÉFENSE - IAÏDO

LES ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT EN 2025 C'EST :

UN ENTRAÎNEUR TITULAIRE D'UN DIPLÔME PROFESSIONNEL EN ARTS MARTIAUX OPTION JUDO/JU-JITSU ET QUI SE FORME CONTINUELLEMENT TANT AU NIVEAU TECHNIQUE QU'AU NIVEAU PÉDAGOGIQUE ET CE POUR LES PUBLICS DE TOUS ÂGES.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE DE QUALITÉ QUI A REPRIS LE FLAMBEAU DE L'ANCIENNE POUR EMMENER LE CLUB ET SES PRATIQUANTS VERS DE NOUVEAUX HORIZONS.

DES BÉNÉVOLES TOUJOURS DYNAMIQUES QUI PERMETTENT AU CLUB DE PROPOSER DE NOMBREUSES ANIMATIONS ET DE PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DU VILLAGE (SPECTACLE, FÊTE DE FIN D'ANNÉE).

UNE AMBIANCE FAMILIALE ET UNE BONNE HUMEUR MÉLÉES À UN TRAVAIL SPORTIF RIGoureux QUI SONT LES CLÉS DU SUCCÈS DU CLUB.

SPORTIF

DEPUIS 2009 NOTRE CLUB A FORMÉ 12 CEINTURES NOIRES (DONT DEUX EN 2025) ET DEUX ONT OBTENU LE DEUXIÈME DAN. LA PLUS JEUNE A OBTENU SA CEINTURE NOIRE À L'ÂGE DE 17 ANS.

DEPUIS 2 SAISONS, QUALIFICATION ET PARTICIPATION DE NOS JUDOKAS À LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE. DEUX DE NOS JUDOKATES SONT DEVENUS CHAMPIONNES DE FRANCE POUR LA 2nde FOIS CONSÉCUTIVE EN 2025, EMMA ET LÉA.

DE NOMBREUSES MÉDAILLES OBTENUES LORS DES PHASES DÉPARTEMENTALES (DERNIER ÉCHELON DE COMPÉTITION POUR NOS MINI-POUSSINS ET POUSSINS). DES SÉLECTIONS EN PHASES NATIONALES ET INTER-RÉGIONALES AINSI QUE DES PODIUMS EN PHASES RÉGIONALES (OCCITANIE) POUR NOS ADOS. FORMATION À L'ARBITRAGE AU SEIN DU CLUB ET PARTICIPATION À L'ÉCOLE D'ARBITRAGE DÉPARTEMENTALE AVEC DE TRÈS BONS RÉSULTATS LÀ AUSSI.



ANIMATIONS



ORGANISATION DE STAGES JUDO/ACTIVITÉS LORS DES VACANCES (AQUAVAL, ACCROBARANCHE, RANDONNÉES DANS LE SIDOBRE, VOIE Verte EN VÉLO, ETC.). PARTICIPATION À DE NOMBREUX STAGES TECHNIQUES EXTÉRIEURS DIVERS ET VARIÉS, DONT AVEC DES EXPERTS JAPONAIS ET PARFOIS DES CHAMPIONS FRANÇAIS. DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS. ORGANISATION DE TOURNOIS INTERCLUBS DÉPARTEMENTAUX.



Scannez-moi

NOS ACTIVITÉS

LE JUDO

LE JUDO C'EST UN MOYEN DE PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE TOUT EN APPRENANT À SE DÉFENDRE ET À PARFAIRE LA MAÎTRISE DE SON CORPS ET DE SON ESPRIT.

CONTRAIRED AUX APPARENCES, LE JUDO N'EST PAS BASÉ SUR LA FORCE MAIS SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉQUILIBRE ET DU DÉPLACEMENT DU CORPS, CE QUI PERMET À TOUT LE MONDE DE LE PRATIQUER.

(À PARTIR DE 24€ L'ANNÉE POUR LES ENFANTS ET 26€ POUR LES ADOS/ADULTES*)



40€ de réduction
pour toute
inscription avant
le 31/07*

LE TAÏSO

LE TAÏSO EST UNE DISCIPLINE PHYSIQUE D'ORIGINE JAPONAISE, AXÉE SUR DES EXERCICES DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET DE SOUPLESSE. IL PERMET DE DÉVELOPPER LA FORCE, L'ENDURANCE ET LA COORDINATION, TOUT EN PRÉVENANT LES BLESSURES.

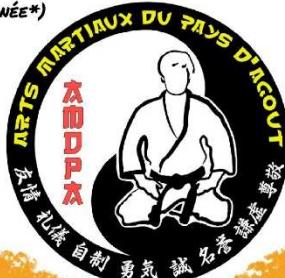
(À PARTIR DE 19€ L'ANNÉE*)



L'IAÏDO

L'IAÏDO EST UN ART MARTIAL JAPONAIS CENTRÉ SUR LA MAÎTRISE DU SABRE, INCLUANT DES TECHNIQUES DE COUPE ET DE RÉACTION RAPIDES. IL VISE À DÉVELOPPER LA CONCENTRATION, LA PRÉCISION ET L'HARMONIE ENTRE LE CORPS ET L'ESPRIT.

(À PARTIR DE 14€ L'ANNÉE*)



*DES RÉDUCTIONS DE PRIX POUR LES FAMILLES ET POUR LE MULTI-ACTIVITÉ SONT AUSSI PROPOSÉES.
CHÉQUIER COLLÉGIEN, CHÈQUE ANCV, COUPON SPORT, PASS SPORT ACCEPTÉS

ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT

Renseignements : amdpa81@gmail.com / amdpa.ffjudo.com /



Arts Martiaux Du Pays d'Agout



Anciens combattants C.A.T.M. O.P.E.X. de Saint Paul Cap de Joux

Il y a 80 ans, les alliés Britanniques, Français et Soviétiques, obtenaient la reddition de l'armée de l'Allemagne nazie les 7 et 8 Mai 1945 à Reims et à Berlin. Ainsi la barbarie nazie était vaincue, les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté.

Nous venons de commémorer le 80ième anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 au monument aux morts de Saint Paul Cap de Joux, en présence de nombreux élus de notre secteur, des sapeurs-pompiers, des majorettes ainsi qu'une population silencieuse et recueillie.

Les anciens combattants étaient présents également avec les portes drapeaux des associations.

Le père André ANIOU, curé de la paroisse, a célébré avant la cérémonie un office religieux en mémoire à toutes les victimes de toutes les guerres.

A cette occasion, le monument aux morts a été fleuri.

Nous avons rendu hommage à ces hommes et à ces femmes qui sont entrés dans la résistance et ont combattu pour la libération de la France occupée par les nazis.

Le 8 Mai portait un espoir de paix. Aujourd'hui, la guerre est aux portes de l'Europe, avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, un nouvel ordre mondial voudrait s'imposer à la place de celui de 1945.

La commémoration du 8 Mai 1945 est à la fois un acte de mémoire, de reconnaissance et un symbole d'espoir pour l'avenir, soulignant l'importance de la paix et de l'unité en Europe et dans le monde.

La paix est en Danger sur notre continent. Il nous appartient de faire partager avec les pays Européens nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Pour terminer mes propos, notre association a parcourue un long chemin, parfois chaotique, au grès du temps et des événements. L'usure du temps a produit ses effets, de ce fait, nous cherchons des jeunes ou moins jeunes, homme ou femmes, pour porter le drapeau de nos associations pendant ces cérémonies patriotiques. Aucun diplôme n'est exigé, il suffit d'être volontaire, motivé et d'aimer la France.

A la veille de ces vacances, les anciens combattants vous adressent toutes leurs amitiés et vous disent bonnes vacances à tous.

Le président
Georges Roudet



Basket Club BDSP : Une saison historique et pleine de promesses !

Le Basket Club BDSP de Damiatte Saint-Paul est fier d'annoncer un record exceptionnel cette saison : **123 licenciés** ! 🎉🎉 Avec un bel équilibre entre **62 licenciés masculins et 61 féminines**, notre club confirme son attractivité et son rayonnement dans la région.

Cette année, BDSP a engagé **8 équipes** en championnat, et les résultats sont à la hauteur des efforts de nos coachs, joueuses et joueurs passionnés :

- **U11 Mixte** : invaincus en championnat départemental, une performance impressionnante !
- **U13 Filles** : également invaincues, elles brillent en championnat départemental.
- **U13 Garçons** : seulement 2 défaites, dont une par forfait, en championnat départemental.
- **U15 Filles** : troisième place en championnat inter-départemental, une belle progression !
- **U18 Garçons** : eux aussi terminent 3^e du classement en championnat inter-départemental.
- **Seniors Filles** : engagées en pré-région, elles ont montré une détermination sans faille et visent désormais la montée en région.
- **Seniors Masculins** : pour la première fois dans l'histoire du club, deux équipes engagées en pré-région et département démontrent notre développement ambitieux.

Cette dynamique est le reflet de la passion, de l'investissement et de l'esprit d'équipe de toutes et tous — joueuses, joueurs, entraîneurs et bénévoles — qui font vivre le club au quotidien.

BDSP, c'est bien plus qu'un club, c'est une vraie famille qui grandit et s'épanouit à chaque saison !



U13 Filles Championnes du Tarn 🏆



U11 Mixte, Champions du Tarn 🏆



U9 Mixte 🎉



U18 Garçons 🏆



bureau avec Jean CALVET, président du CD81 😊



Nos entraîneurs et coachs ❤️



Séniors M2 😊



Séniors filles 🙌



Séniors M1 💪



U15 filles 🏆



U13 garçons 💪 🙌

Un grand merci à nos partenaires et sponsors !

Le Basket Club BDSP tient à exprimer toute sa gratitude envers ses précieux partenaires et sponsors, véritables piliers de notre réussite. 🙏

Merci chaleureusement aux **Mairies de Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Damiatte, à la Communauté de Communes CCLPA**, ainsi qu'à nos entreprises locales qui nous soutiennent fidèlement :

- **TOUT FAIRE Thierry MATÉRIAUX** (Damiatte)
- **LIVE USINAGE** (Lavaur)
- **SVIAC** (Lavaur)
- **POPOTE Services** (Damiatte)
- **Transports BONHOMME** (Lavaur)

Grâce à leur engagement, nous pouvons continuer à faire grandir notre club et offrir le meilleur à nos licenciés. Un grand merci à tous pour leur confiance et leur soutien !



Inscriptions ouvertes pour la saison 2025/2026 !

Rejoignez l'aventure Basket Club BDSP dès maintenant ! 🏀

Les inscriptions pour la saison 2025/2026 sont ouvertes — n'attendez plus pour faire partie de notre grande famille sportive.

Contactez-nous :

✉ bdsp81220@gmail.com

📞 06 78 55 28 64

🌐 Retrouvez toutes les infos sur notre site : www.bdsp81120.club

À très vite sur le terrain !

BIODANZA

BIODANZA



Se mouvoir, s'émouvoir, s'émerveiller
Vivre intensément le moment présent

Viens danser ta vie !



C'est à Damiatte
le mardi soir
à 19h
Dominique 07 77 88 22 29

Cours de danse hebdomadaires où l'on rétabli le mouvement comme langage universel en renouant avec son corps, ce qui permet d'exprimer pleinement son potentiel génétique.

C'est une danse pleine de joie et remplie d'éco-facteurs positifs, faite de rencontres, de musiques, de jeux ... dont le but est de renforcer la santé, diminuer le stress, lâcher le mental, multiplier la confiance en soi et vivre intensément l'instant présent tout en créant du lien.

C'est une activité accessible à tous les hommes et femmes de 18 à 88 ans.

Le tarif est de 10 € par séance (2 heures).



Tennis Club Beauzellois

Les installations du Tennis Club Beauzellois restent à la disposition de tous les adhérents ayant acquitté leur cotisation annuelle (valable du 01/01 au 31/12) aux prix suivants inchangés depuis de très nombreuses années :

- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans,
- 12 € pour les personnes de 12 à 18 ans,
- 23 € pour les personnes de plus de 18 ans,
- 38 € pour la carte familiale quel que soit le nombre de membres,
- 15 € pour la carte hebdomadaire qui est la plus adaptée aux pratiquants séjournant en courte durée sur les résidences de loisirs.

Les cartes sont à acheter chez Mr et Mme VERP Alain et Nadine, 6 chemin du Lézert à Beauzelle 81220 DAMIATTE.

Les courts sont exclusivement réservés à la pratique du tennis. Pour y pénétrer, les chaussures de sport sont obligatoires. Il n'est pas permis de se balancer sur les filets ou de s'asseoir dessus. Les adultes sont responsables des évolutions de leurs enfants.

Ces installations sont entretenues par un très petit nombre de bénévoles qui demandent de respecter le règlement affiché sur la porte de la salle et à l'entrée des courts.

Comme tout entretien, cela a un coût, c'est pourquoi, comme dans tous les sports, on doit s'acquitter d'une cotisation pour pratiquer.

Si tout le monde est respectueux de ce qui précède, toutes les conditions seront réunies pour passer la meilleure saison de tennis possible.



Damiatte En Collectif

Ce jeune collectif, créé pour tous les villageois, a vu le jour il y a seulement 1 an et est ouvert à tous.

Carnaval de Damiatte

Son 1^{er} grand projet a été l'organisation du carnaval, le 29 mars 2025, qui a rencontré un vif succès avec une belle participation des habitants de Damiatte et villages alentours.

Les points forts de cette journée :

- Défilé de plusieurs chars dans les rues de Damiatte au rythme de la batucada, avec la participation de plusieurs associations
- Animations dans la salle des fêtes : maquillage, fabrication d'animaux en baudruche, récompense des meilleurs chars et déguisements
- Soirée dansante pour tous
- Restauration et buvette



Rassemblements mensuels

Damiatte en Collectif c'est aussi une volonté d'encourager la coopération entre les habitants et les élus, de promouvoir les débats citoyens au travers d'actions concrètes, votées par les adhérents en réunion.

Pour apprendre à se connaître, échanger ensemble, faciliter l'entraide, le partage et créer des initiatives, nous nous rassemblons tous les derniers dimanches du mois de 11h à 12h30, chez

Yannick à l'Auberge de l'Agout, dans un cadre bienveillant et chaleureux, ou en plein air, place de la Liberté, si la météo est favorable.

Lors de nos prochaines rencontres du dimanche les thèmes abordés seront :

- Lien inter associations
- Commission écologie : comment lutter contre la prolifération des moustiques grâce à la construction de nichoirs à chauve-souris

D'autres sujets sur lesquels nous aimerions discuter : création d'un réseau d'entraide pour les jeunes parents / que faire pour nos ados, pour nos anciens / rencontres-échanges autour d'un café / problème de l'eau avec les alternances inondations-sécheresse...

Après une pause estivale, les rassemblements reprendront en septembre (dimanche 28).

Damiatte en Collectif soutient aussi différents collectifs soucieux de notre territoire : le collectif « Stop RRIR sur RD84 », le comité des usagers du TER Toulouse-Mazamet...

Projets à venir

24 octobre 2025 : Conférence-Concert sur « Le Corps de la femme : sacré corps et corps sacré », pour que adolescents et adultes (re)découvrent le corps de la femme à travers la vision occidentale et la médecine chinoise. Conférence suivie d'un concert d'un duo féminin « Entre dos Almas ». Répertoire de chants latino-américains et ibériques valorisant le féminin, accompagné de guitare et petites percussions.

Mars / Avril 2026 : 2^{ème} édition du « Carnaval de Damiatte ». N'hésitez pas à vous rapprochez de nous pour nous aider à l'organiser. Nous avons toujours besoin de bénévoles. Bonne ambiance garantie !

Comment participer ?

L'adhésion à l'association (non obligatoire, 10 euros/an) vous permet alors de bénéficier d'une voix lors des votes (choix des projets, décisions administratives...). Pour le 2^{ème} semestre plusieurs idées, encore en cours de réflexion, seront votées lors des futures réunions.

Pour plus d'informations vous pouvez rejoindre le groupe Whatsapp de Damiatte en Collectif en scannant le QR code ci-contre. Retrouvez-nous également sur nos réseaux sociaux Instagram : « [damiatte_en_collectif](https://www.instagram.com/damiatte_en_collectif/) » et Facebook. Vous pouvez aussi nous contacter par mail à damiatte-en-collectif@proton.me

Damiatte en Collectif
Groupe WhatsApp





Générations Soleil d'automne

Avec les vacances qui approchent, les beaux jours sont au rendez-vous, ce qui permet de remonter le moral à celles et ceux qui souffrent de solitude et parfois de maladie.

Il est vrai que pour notre fratrie Soleil d'automne, l'année a mal commencée, suite à deux décès : Robert Gayraud et Geneviève Peyrand.

A ces familles, nous renouvelons toutes nos amitiés ainsi que nos sincères condoléances.

Notre programme du 1^{er} semestre touche à sa fin.

Dernièrement, nous venons de fêter la fête des mères et les anniversaires. Toutes les mamans se sont vues remettre un beau bouquet de fleurs, et une bouteille d'apéritif a été offerte à tous celles et ceux qui étaient d'anniversaire. Un bon repas confectionné par les établissements Viaule de Lautrec agrémentait cette journée. Grâce à l'aide financière du club, nous arrivons à proposer le repas à un prix convenable afin que tous les membres puissent en profiter. Nous pensons continuer dans cette voie, afin que tous les membres, même les plus modestes, puissent profiter de nos événements.

L'association Soleil d'automne continue de tisser des liens de convivialité et de solidarité entre le club des aînés de Damiatte et ceux de localités voisines.

Au cours de cette année, nos membres se sont retrouvés régulièrement autour d'activités chaleureuses et bienveillantes.

L'association compte actuellement 67 membres, nous maintenons notre effectif, ce qui nous réjouit avec l'arrivée de jeunes retraités.

Parmi les temps forts de ces derniers mois, citons :

- le petit-club organisé les vendredis après-midi tous les quinze jours, très apprécié par les adeptes des jeux de sociétés, pour sa simplicité et sa capacité à nous rassembler autour d'un moment de détente
- les repas partagés, qui permettent à chacun de se retrouver, d'échanger et de rompre avec l'isolement tout en dégustant des plats maison préparés avec soins
- les sorties annuelles voyage : l'île d'Oléron, le canal du midi avec croisière sur la péniche et repas à bords, le Périgord au mois de Septembre, et pour finir la saison, le cabaret le Show Bizz à Béziers. La bonne humeur est au rendez-vous tout au long de ces sorties.

Nous remercions la municipalité pour son soutien matériel et financier, ainsi que tous les bénévoles qui s'investissent sans relâche pour faire vivre l'association.

L'association Soleil d'automne accueille avec plaisir toutes les personnes désireuses de participer à nos activités que nous pourrions améliorer si nous avions des membres physiquement aptes à envisager d'autres activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

L'ensemble du conseil d'administration vous souhaite de très bonnes vacances ainsi que nos plus sincères amitiés.

Nous attendrons la reprise du club qui aura lieu le vendredi 5 Septembre à 14h00.

Bien cordialement à vous tous

Le Président, Georges Roudet



MANO CREO

Mano Créo, ou comment tisser du lien en partageant le plaisir de créer, de faire des choses ensemble.

Mano Créo est une association qui fédère au niveau local, avec différentes activités proposées.

- Tantôt des **stages de création artistique** pour les enfants, dans une ambiance sympathique ;
- Tantôt pour les adultes au sein de **manifestations d'artistes et d'artisans**, pour mettre en œuvre et transmettre de vrais savoir-faire.
- Des propositions d'ateliers sur une demi journée : cet automne aura lieu la seconde journée des "**Petits ateliers du dimanche**", ouverte à tous, 21 septembre si la Salle des fêtes est libre, à confirmer.
- Il y a également les **journées de "don"**, qui rassemblent, dans un esprit écologique, pour ne plus jeter. On expose tous nos objets en trop dans un joyeux mélange aux allures de vide-grenier, de manière à trouver de nouveaux propriétaires aux objets, qu'ils soient réutilisés.
- Le "**troc plante**" permet d'échanger, dans un blabla inspirant, des boutures, des graines et petits plants. Le vivant, les plantes, l'environnement sont aussi une préoccupation de Mano Créo.

L'état d'esprit de l'association : il s'agit de faire des choses ensemble, chacun selon ce qu'on est, avec tolérance et dans la bonne humeur ; on essaie que bienveillance et respect soient au programme de toutes les activités proposées par l'association, tant dans le bureau qu'avec les bénévoles et les sympathisant.es.

Mano Créo compte un petit noyau de personnes, et l'association a besoin de nouveaux volontaires pour s'agrandir.



Contact : manocreo@outlook.fr
téléphone 0649709010.
L'adhésion est à 10€ l'année.
Il y a environ 2 réunions par an, et ponctuellement des retrouvailles de travail autour d'un verre, pour la préparation des journées d'animation.





PETANQUE DAMIATTOISE

CONCOURS DE PETANQUE PROMOTION

MARDI 05 AOUT 2025 - Au stade du Rec

Renseignements : 06 48 06 90 39 – 06 48 06 87 24

CONCOURS PROMOTION DOUBLETTES (Poules)

Apport 600€ + Mises + Coupes

Engagements : 10€

Jet du but 10h00

CONCOURS DOUBLETTE FEMININ (Poules)

Dotation : 300€ + Mises + Coupes

Engagements : 10€

Jet du but 14h30 - NON STOP

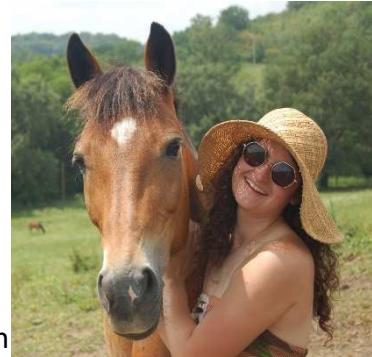
Tous les paiements se feront au cumul

Licence 2025 obligatoire – règlement FFPJP

Association Sportive Poney City

L'ASPC accueille un service civique

Depuis le mois de mars nous accueillons une jeune cavalière en service civique. Il s'agit d'Elijah que nous vous avions présenté en 2022 car elle s'investissait dans le bénévolat. Cette année elle a décidé de passer un cap et d'être plus impliquée encore. Par le biais de ce service civique, Elijah participe au bon développement de l'association : anime les réunions, entretien les équipements (obstacles de CSO et du cross), s'investit dans tous les projets de l'association (compétitions et fêtes). Cette expérience permet à Elijah de mieux appréhender le fonctionnement associatif et le travail que cela représente. C'est une excellente préparation au monde du travail et grâce à cela, Elijah va bénéficier d'une petite aide pour passer son permis de conduire. Forte de cette expérience Elijah va poursuivre ses études à la rentrée prochaine dans le domaine agricole.



C'est la fête à Poney City !



Tout au long de l'année l'ASPC organise de nombreuses compétitions (trois Concours de Saut d'Obstacle et deux concours de dressage) mais ce n'est pas tout ! Pour remercier ses bénévoles et permettre à tous les adhérents de se rencontrer, l'association organise plusieurs moments festifs durant l'année : le gouter de Noël, la soirée raclette du mois de février et la fête de fin d'année où tout le monde participe à un grand spectacle.



Le carnaval de Damiatte

Le samedi 29 mars, les petits cavaliers de l'Association Sportive de Poney City ont participé au Carnaval organisé par la municipalité. Poneys et cavaliers étaient déguisés sur le thème de la jungle et ont défilés fièrement dans les rues de Damiatte. Nous serons heureux de participer à nouveau l'an prochain à ce bel évènement.



A vos agendas !

- Journée portes ouvertes de Poney City (baptême à poney gratuit) : dimanche 14 septembre.
- Concours de saut d'obstacle : dimanche 5 octobre.
- Concours de dressage : dimanche 7 décembre.